

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

16 Juin 1880.

Bulletin politique.

La République qui a déclaré la guerre à la foi religieuse et aux principes politiques, auxquels la France dut sa gloire séculaire et sa féconde prospérité, semble, prendre à tâche, pour compléter son œuvre funeste, de compromettre les intérêts du pays.

Elle s'acquitte de cette triste besogne avec une légèreté de cœur que lui envierait M. E. Ollivier ; non contente d'être malfaisante, elle fait parade de sa sottise et de son ignorance.

M. Tirard a péroré avec autant de suffisance que d'ingénuité sur la situation agricole, et, méconnaissant la cause du mal, a vanté des remèdes qui seraient à peine des palliatifs.

Le bijoutier-commissionnaire que les hasards de la politique, aidés par la volonté impérieuse de M. Gambetta, ont doté du portefeuille de l'agriculture et du commerce, n'est agronome que par accident et économiste que par surprise. Son incompetence absolue n'est un secret pour personne, pas même pour ses amis, et il est vraiment douloureux de constater en quelles mains sont confiées les affaires de la France aux prises avec les habiles gens d'Angleterre, dont M. Léon Say s'est fait le complice.

A Londres, un ambassadeur de passage occupait les derniers instants de son court séjour à engager avec l'imprudencence d'un sectaire la délicate question des traités de commerce. L'affilié du Cobden-Club a oublié la réserve que lui imposait son caractère diplomatique et dédaigné de tenir compte de la résistance prévue du Sénat, dont il a cependant brigué et obtenu la présidence.

Cette conduite, qui fera probablement l'objet d'une interpellation devant la Chambre haute, n'est assurément point correcte,

mais elle est en harmonie parfaite avec la politique hypocrite de l'opportunisme. Nous n'avons donc point été surpris des éloges que M. Gambetta a fait décerner à M. Léon Say, et l'on peut être assuré que M. Challemel-Lacour a reçu la consigne d'aggraver plutôt que d'atténuer les conséquences des préliminaires de négociations dangereuses pour les intérêts français.

M. Tirard, jaloux, lui aussi, de montrer combien il néglige les protestations réitérées des défenseurs du travail national, a fait devant la Société « nationale » d'agriculture de France des déclarations dont l'ineptie échappe à toute contradiction.

Les vœux si souvent et si formellement exprimés par la grande Société des agriculteurs de France, les résolutions motivées prises par l'assemblée des présidents des comices agricoles, M. le ministre de l'agriculture n'en tient aucun compte.

Ces réunions n'avaient pas « le même caractère scientifique et officiel » que la Société présidée par M. le ministre, et qui est « officielle » tout au moins. Celle-ci a le mérite de « ne pas être en désaccord » avec le « système économique » de M. Tirard. N'est-ce point là une garantie « scientifique » de nature à rassurer le pays ?

De quoi donc se plaint la France ? — M. Tirard obéit à M. Gambetta, et la Société « nationale » approuve M. Tirard. Tout n'est-il pas pour le mieux dans la meilleure des agricultures possibles.

On accordera encore moins que par le passé des compensations cependant indispensables à l'industrie ; ainsi, il y aura égalité radicale entre la misère des usines et les souffrances de nos campagnes. La République est une bonne mère, elle repousse tous ses enfants ; elle leur impose l'honneur de lutter à armes inégales contre le renouvellement des traités désastreux de 1860 et contre les conséquences écrasantes du traité de Francfort.

C'est ainsi que nos gouvernants entendent travailler au relèvement de la France. C'est ainsi qu'ils épurent les écus comme si les écus étaient de simples fonctionnaires, et

qu'ils dispersent les ouvriers comme des membres d'une congrégation non autorisée. Les spéculations des intermédiaires font rencherir hors de toute mesure les produits et les denrées pour les consommateurs, tandis que la concurrence étrangère force les producteurs à une baisse de prix qui entraîne à bref délai le chômage dans les ateliers et la fermeture des établissements.

Les grèves deviennent un mal endémique ; la gêne est partout, les affaires sont dans un état de crise que personne n'ose nier.

Notre marine marchande, du sort de laquelle dépend l'avenir de notre marine militaire, n'a plus de fret et manquera bientôt de bâtiments, car personne ne se soucie de se ruiner pour la plus grande gloire du libre-échange.

Qu'importent ces lamentables résultats ! Que les chefs de manufacture, les négociants, les agriculteurs se contentent de la « science » de M. Tirard ; que les délégués de nos ports de commerce n'attendent point de M. Gambetta, qui a consenti à les recevoir, autre chose que les quelques banales paroles de vaine « bienveillance » avec lesquelles il les a accueillis.

La France doit être assez riche pour payer les folies de la République.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy.

La question de l'amnistie a été de nouveau mise sur le tapis.

Nous croyons savoir qu'il n'est nullement vrai qu'une décision ait été prise par le gouvernement.

La discussion a été longue, très-longue, il y a eu un échange d'idées plus développées que dans les conseils précédents.

Mais, nous le répétons, le gouvernement n'a pas pris de résolution définitive.

D'ailleurs, nos renseignements nous per-

mettent d'affirmer que la discussion entre les deux partis qui divisent le conseil a été si violente qu'il faut regarder dès maintenant comme certaine et inévitable, pour le 14 juillet, une crise gouvernementale qui apportera dans le cabinet de profondes modifications.

La nomination de M. Challemel-Lacour au poste de Londres peut être la source des ennuis les plus graves ; et dans les cercles politiques, on pense que si l'interpellation au Parlement venait à réunir une minorité importante, la situation de M. Challemel-Lacour serait intolérable et sa démission forcée.

Cette perspective est envisagée avec inquiétude au ministère des affaires étrangères.

Le gouvernement a décidé que tous les lycées de Paris assisteraient à la fête des drapeaux. En conséquence, les provinciaux ont été prévenus que le 14 juillet ne serait pas un jour de congé, et qu'un emplacement spécial serait réservé à leurs élèves, près des tribunes.

Un véritable jour de consigne. Elèves et parents seront contents.

Le bruit court que M. Varroy, pour protester contre l'amnistie, donnerait sa démission de ministre des travaux publics.

La Patrie affirme que le cabinet anglais n'a accepté la nomination de M. Challemel-Lacour qu'à la condition expresse que M. Léon Say poserait les bases du futur traité. Les négociations seront officieuses ; elles ne commenceront officiellement qu'en juillet prochain.

Un industriel vient de proposer au préfet de la Seine, à l'occasion du 14 juillet, de faire construire sur l'emplacement qu'occupait autrefois la Bastille un modèle en planches recouvertes de toiles peintes, qui représenterait exactement, aux yeux de nos contemporains, la célèbre prison d'Etat, telle qu'elle existait en 1789.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

Aux imprécations succédèrent les prières. La souveraine de Kadji y eut recours pour m'amener à me rétracter.

— Je t'en conjure, ma chère mignonne, retourne au bordj Ibrahim confesser tes odieux mensonges, me supplia-t-elle. J'adore Henry. Il est mon orgueil, ma vie. Au nom de l'amitié qui nous lie, fais-le me rendre le bonheur qu'il me ravit et je te pardonnerai l'heure amère que je passe.

Ses prières étaient plus pénibles à entendre que ses invectives.

Hélas ! je ne pouvais que m'attendrir et pleurer sur cette aliène Néréisse, trahie, martyrisée plus qu'elle n'avait martyrisé ses esclaves ; car qu'est-ce qu'une torture physique comparée à la torture morale d'un amour violemment brisé ? Ce qu'elle souffrait, ce qu'elle souffrirait était inexprimable ; pour moi, j'en avais pitié.

Elle lut dans mes yeux la commisération qu'elle m'inspirait, et pensant m'avoir décidée à une rétractation, elle s'écria :

— Henry est mon ciel, mon univers, mon tout ! je serai sa femme, dussé-je lui sacrifier mon père et parjurer ma foi !...

— Tu blasphèmes, Néréisse ! la passion t'égare ; résigne-toi au fiancé que ton père te destine. El-Meraïm a les qualités de l'époux qu'il te faut. Tu vivras honorée, reine dans sa tente, tu mourras délaissée en Angleterre. Froid comme son pays, sir Henry glacera la flamme d'Orient : oublie-le.

— Malheureuse !

Cédant à la fougue de son caractère, Néréisse me prit les poignets et me les secoua brutalement.

— Tu me fais mal, soupirai-je.

Elle me lâcha.

Un profond sanglot sortit de ma poitrine.

Néréisse se pencha vers moi, me baisa les cheveux, et m'enlaçant avec caresse :

— Mon doux amour, me dit-elle, ma nature m'emporte, je ne voulais pas te faire mal ; tu ne veux pas m'en faire non plus, n'est-ce pas ? et cependant... Hélène ! je n'ai froissé que tes chairs, je n'ai pressé que tes os ; tu te plains, je te délivre ; toi, qui me tortures le cœur, te montreras-tu moins bonne ? Implorerai-je en vain ta pitié ?

Son accent avait tant de douceur que je n'y pus résister.

— Oh non ! lui criai-je en l'embrassant, j'ai pitié, bien pitié de toi.

— Alors tu te rétracteras ?

— Je ne le puis. — Tu ne te ré-trac-te-ras pas ?

Une flamme brûla ses yeux.

— Traître et perfide ! s'écria-t-elle avec une impétuosité terrible.

Et sa main se leva sur moi.

Frappée d'inertie, j'allais subir ce flétrissant outrage ; mais quelqu'un m'attira vivement en arrière, et Néréisse repoussée s'affaissa sur ses genoux en murmurant d'une voix étouffée :

— Mon père !

Ben-Messaoud était entre nous.

Il nous examinait.

Il savait tout.

Le chagrin, la honte, l'indignation sillonnaient de leurs sombres lignes son front austère. Il apostropha sa fille sur sa liaison coupable avec un infidèle, en termes d'abord modérés, puis s'animant par degrés ; lorsqu'il en vint à leurs projets de mariage et au parjure, sa violence éclata et ses expressions étaient amères, féroces.

Néréisse semblait sourde et de marbre aux brutalités de son père, ce qui exaltait la fureur de Mohamed.

Comme elle se relevait, enflévré de colère, il la contraignit, en la maintenant de force par le bras, de rester dans cette humiliante posture, et ne dépressa l'étau d'airain qui la rivait que lorsqu'il la

vit s'affaisser tout à fait sur le tapis. Alors le bras lui échappa portant l'empreinte sanglante des ongles entrés dans les chairs ; un cercle bleuâtre en marbrait le pourtour. Néréisse était évanouie.

Je poussai une exclamation d'horreur, et me précipitai à son secours. Mohamed m'arrêta.

— Laisse-la, dit-il, c'est une dégénérée, une renégate, un chien !

Et du pied il repoussa le corps de sa fille.

Révoltée de son acte sauvage, blessée dans ma dignité de femme, je m'écriai avec emportement :

— Sidi, tu outrages, en ta fille, ta mère et ton Dieu !

Une leur fauve raya les sourcils rapprochés du Caid.

— Je suis Moslem avant que d'être père, dit-il.

— Tu n'aimes donc point ton enfant ? lui demandai-je.

— Néréisse vit, bien qu'elle ait renié et parjuré sa foi, fit-il d'une voix sifflante.

— Lui pardonneras-tu ?

— Je lui pardonnerai, car les femmes sont faibles et c'était écrit. N'ai-je pas besoin moi-même d'indulgence ? J'ai été imprudent, j'aurais dû prévoir ce qui est arrivé ; on n'unit pas ce qu'Allah a désuni. La justice du Dieu des croyants s'est appesantie sur moi ; elle m'a puni dans mon sang auquel l'étranger s'est attaqué. Séparons-nous ; l'heure de la revanche sonne ; je retourne au douar

— Nous croyons savoir que le R. P. Beck, supérieur général de la compagnie de Jésus, a informé tous les Pères étrangers qu'ils sont libres de quitter la France.

— Le projet de loi de M. Dufaure sur les associations est entièrement rédigé et sera déposé très-prochainement sur le bureau du Sénat.

— Une lettre de Marseille nous apprend que M. Gambetta ira passer quelques jours dans cette ville pendant les vacances parlementaires, et que de là il se rendra en Algérie.

#### LA RÉPUBLIQUE AIMABLE.

La loi relative à l'observation du dimanche est abolie, mais il n'est pas au pouvoir du Sénat et de la Chambre des députés de supprimer les obligations qu'imposent les convenances et le respect envers tout ce qui est honnête et respectable.

Ces obligations existent donc dans toute leur vigueur pour les particuliers comme pour les fonctionnaires de la République.

M. le préfet de la Seine s'en affranchit cependant avec une désinvolture qui appelle une énergique protestation.

On sait que par suite du percement de la rue des Pyramides et la démolition du clocher de Saint-Roch, des réparations assez considérables sont devenues nécessaires à la porte latérale de cette église située du côté de l'est. On les exécute en ce moment sans trêve ni merci, les dimanches et les jours de fête.

De sorte que les fidèles qui se rendent ces jours-là aux offices paroissiaux pour y remplir un devoir pieux sont péniblement dérangés par le marteau, la pioche et la truelle des travailleurs.

De tels procédés ne sont-ils pas un trouble scandaleux apporté au libre exercice du culte, un outrage gratuit fait au prêtre et à la liberté de la prière? Personne ne le contestera.

#### LES FRUITS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVER-SITAIRE.

Une division d'élèves du Lycée de Bourg s'est rencontrée sur le parcours de la procession de l'octave de la Fête-Dieu. Au passage du Saint-Sacrement, malgré l'invitation de M. le curé et les observations indignées des assistants, entre autres d'un ancien officier supérieur, malgré aussi — nous devons l'ajouter — l'exemple du maître d'études qui les conduisait, ces enfants de treize à quinze ans ont gardé, en majorité, leur képi sur la tête.

A une autre époque, peut-être, le honteux exploit de ces jeunes galopins ne mériterait pas d'être relevé; mais, ainsi que le fait justement remarquer le *Journal de l'Ain*, on ne saurait passer sous silence un fait aussi caractéristique au moment où l'on veut supprimer les concurrents de l'Université et où les sectes révolutionnaires réclament pour elles seules le droit d'élever nos enfants.

où, par ordre du Prophète, je reconquiers mon titre de cavalier de la plaine, d'Arabe libre du désert. Fille de Sidi David! la reconnaissance de Mohamed l'accompagnera, parce que tu n'as pas excité sa fille à la révolte et qu'il n'est sorti de ta bouche que des conseils de sagesse dictés par la raison. Qu'Allah veuille sur toi et te réserve une destinée pure et sereine comme l'étoile du matin. Adieu!...

Délivrée de la contrainte que m'imposait le Caïd, je donnai des soins à Néréisse. Les Mauresques la transportèrent sur le divan; Kadji lui bassina les tempes, et je lui fis respirer des sels. Revenue à elle, son regard étonné parcourut le boudoir, et se ressouvant de tout à l'aspect de son désordre et de sa dévastation, elle se couvrit le visage de ses mains.

Je crus qu'elle pleurerait; je lui assurai que son père nous avait pardonné, qu'elle devait aussi pratiquer la miséricorde envers moi qu'elle allait quitter et ne reverrait peut-être plus.

— Je ne suis ni traître, ni perfide, ajoutai-je, ce que j'ai fait, il le fallait pour ton bien; ne me ferme donc pas ton cœur.

Elle écarta les mains de son visage; ses yeux étaient secs. A ce moment, Chérie qui voltigeait s'abatit sur son épaule; elle la prit. Ses doigts, souples et nerveux, s'enroulèrent comme un collier d'ivoire autour du col de l'oiseau; une impercep-

#### LES CONGRÉGATIONS DEVANT LA LOI.

L'application des décrets du 29 mars devenant de plus en plus imminente, les congrégations non autorisées ont pensé qu'il était de leur intérêt de s'adresser aux hommes de loi les plus autorisés pour leur demander une consultation sur la légalité de cette mesure.

C'est M. Rousse, ancien bâtonnier de l'ordre, élu dernièrement académicien, aujourd'hui avocat à la cour d'appel de Paris, qui a délibéré cette consultation.

Le choix ne pouvait être meilleur; si nos gouvernants ne voulaient pas fermer les yeux à l'évidence que développe si bien l'éminent praticien, ils ne donneraient pas suite à leurs projets.

La plupart des journaux religieux publient le remarquable travail de M. Rousse.

Cette consultation se divise en deux parties.

Dans la première, M. Rousse rapporte avec détail, en suivant l'ordre des temps, les lois, les édits, les ordonnances et les arrêts dont les auteurs des décrets se sont bornés à indiquer la date. Il montre comment ils sont conçus, comment ils ont été appliqués, quels résultats ils ont produits, et quelle était en France, au jour où les décrets du 29 mars 1880 ont été promulgués, la situation des congrégations religieuses vis-à-vis des pouvoirs publics.

Dans la seconde partie, il examine quelle peut être la valeur légale des nouveaux décrets et s'attache à démontrer que le gouvernement ne pourrait en poursuivre l'exécution sans faire violence aux principes et aux lois qui forment aujourd'hui le droit public de la France.

Voici les conclusions du défenseur des congrégations:

« Le soussigné, avocat à la Cour d'appel de Paris,

» Consulté sur la situation dans laquelle les décrets du 29 mars 1880 placent les personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues et vivant en commun,

» Est d'avis:

» 1° Qu'aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses;

» 2° Que dans le cas où le gouvernement voudrait dissoudre ces associations ou certaines d'entre elles, il n'aurait pas le droit de le faire par voie administrative, mais que les tribunaux devraient d'abord en connaître;

» 3° Qu'enfin la dissolution par voie administrative serait, dans l'application, une mesure impraticable et sans résultat possible. »

En présence de l'émotion causée par la remarquable consultation de M. Rousse, le gouvernement s'est occupé de la question de décider s'il n'y a pas lieu de publier la consultation des jurisconsultes dont il avait demandé l'avis.

Le Gaulois annonce moitié plaisamment,

tible pression rétrécit le collier; elle le rouvrit; la perruche tomba à mes pieds — morte...

— C'était un présent de toi, dit-elle, quand cet oiseau renaîtra, je te pardonnerai.

Douloureusement impressionnée de sa froide cruauté, je m'éloignai d'elle. Mais, pouvais-je m'en séparer ainsi? En dépit de sa haine, jamais ma tendresse pour elle n'avait été plus vive, jamais elle ne m'avait été plus chère; je voulais encore me réconcilier; j'étais dans la galerie, je rentrais dans le boudoir; elle eut une impatience. Mes larmes jaillirent, je me jetai sur elle, je la devorai de baisers, je l'invoquai; sa résolution était inébranlable, sa conviction arrêtée: elle fut inflexible.

— Hélène, qu'avez-vous, mon enfant, me dit la générale, que je croisai dans la rue, vous voilà des larmes dans les yeux?

— Madame, répondis-je tristement, je fais le deuil du plus beau fleuron de la couronne de ma jeunesse; ma première amitié vient de se briser.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

moitié sérieusement, qu'on prête à un général bien connu le projet de supprimer la croix d'honneur, parce que ce symbole rappelle les origines du catholicisme. La croix serait remplacée par un triangle d'honneur, qui se porterait à la boutonnière. Ce triangle serait surmonté d'un petit bonnet phrygien orné des lettres R. F. Ce projet est à l'étude; on ne sait pas encore s'il sera mûr pour le 14 juillet prochain. Si le général Farre est dans l'affaire, le triangle d'honneur ou quelque autre figure géométrique a beaucoup de chances de remplacer la croix.

#### LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL AYMARD.

Hier mardi ont eu lieu, dans l'église des Invalides, où le corps était déposé depuis trois jours, les obsèques de M. le général Aymard, gouverneur de Paris.

Les honneurs militaires ont été rendus par un escadron de la garde républicaine, une division d'infanterie commandée par le général Jeanningros, rangée sur le premier carré de l'Esplanade.

Une autre division d'infanterie sur le deuxième carré de l'Esplanade, sous les ordres du général Campenon; une division de cavalerie, sous les ordres du général Thornton; un bataillon de gendarmerie, qui portait les armes à droite et à gauche de la porte de l'Hôtel des Invalides.

Pendant la cérémonie religieuse, les troupes qui étaient hors de l'église ont exécuté les mêmes mouvements d'armes que les détachements qui assistaient à l'office.

A une heure et un quart, après l'absoute, le cortège s'est rendu vers le cimetière de Passy dans l'ordre suivant:

Un escadron de la garde républicaine.

La brigade Paris, la brigade Mangin, la batterie attelée, la brigade de Launay, le corbillard entouré par la gendarmerie et suivi par les députations qui étaient venues au nom du gouvernement, du ministère de la guerre, du Sénat, de la Chambre des députés.

Puis venait la brigade Cloux, la brigade de cuirassiers et celle des dragons.

Le cortège a traversé la Seine au pont de l'Alma et s'est dirigé vers le Trocadéro; deux salves de onze coups de canon, pareilles à celles qui avaient ouvert la cérémonie, ont été tirées sur la berge.

Ici s'est produit un incident qui a impressionné le nombreux public qui suivait les funérailles. Le corbillard s'est arrêté sur le Trocadéro, dans la partie voisine du cimetière, et toutes les troupes ont défilé devant lui dans l'ordre du cortège en contournant le rond-point par la droite.

Les cordons du poêle étaient tenus par les généraux Clinchamp, Borel, Gresley et l'amiral de Montaignac. Le gouvernement était représenté par MM. Cazot et Farre; le général Pitié représentait le Président de la République. MM. le duc d'Aumale, le duc de Nemours, les généraux d'Andlau, de Gallifet, un grand nombre de sénateurs et de députés, assistaient à cette cérémonie.

#### Chronique militaire.

C'est chose faite. En dépit des termes formels de la loi sur l'organisation de l'armée, qui dispose qu'aucune modification ne pourra être introduite dans l'organisation de nos forces militaires, si ce n'est en vertu d'une loi, M. le général Farre vient de supprimer d'un trait de plume et par sa seule autorité les tambours de nos régiments et ne conserve que les clairons.

En conséquence, il ne sera plus fait de nomination de tambours et les élèves tambours rentreront dans le rang. La suppression des tambours devra être générale après les manœuvres de cette année.

Les tambours-majors actuels, dit la circulaire, seront maintenus dans leur emploi avec les mêmes attributions, la même tenue et la même dénomination jusqu'à leur libération, à moins qu'en raison d'une aptitude spéciale constatée ils puissent être appelés à un autre emploi. Ils seront remplacés, par extinction, par des sergents-majors clairons. Ces derniers seront choisis, sans distinction de taille, parmi les caporaux-clairons les plus aptes à bien diriger l'école des clairons, et ils conserveront leurs instruments.

On remplacera de même, par voie d'extinction, les caporaux-tambours par des caporaux-clairons.

Les tambours-majors, et les caporaux-

tambours, appartenant à la réserve de l'armée active, conserveront leur grade et seront placés comme sergents-majors ou caporaux-clairons à la suite dans les compagnies de dépôt.

Les tambours seront inscrits dans les compagnies auxquelles ils étaient affectés comme soldats de 2<sup>e</sup> classe et placés dans la catégorie des non-exercés.

Pour porter le nombre des clairons à l'effectif de guerre, les musiciens réservés aptes à faire des clairons seront, pendant la période d'appel, envoyés à l'école des élèves-clairons et nommés clairons dès que leur aptitude aura été constatée.

Régiments territoriaux. — Comme dans l'armée active, les tambours seront primés dans les corps de l'armée territoriale, dès qu'il sera possible de les remplacer par des clairons.

Les batteries de ces régiments devront donc subir une transformation semblable à celle qui vient d'être indiquée pour l'armée active, au fur et à mesure des ressources.

Le ministre de la guerre, sur la demande de son collègue, le ministre de la marine et des colonies, a décidé, à la date du 7 juin 1879, appelés par leur numéro de tirage à faire partie du contingent de l'armée de mer, seraient admis, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à devancer l'appel au titre des équipages de la flotte, sur le vu d'autorisations individuelles qu'ils auront à demander directement au ministre de la marine.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis de crue. — Les journaux de Tours publiaient hier la dépêche suivante:

« Une crue se manifeste sur le Cher. »  
» On présume que le maximum sera de 2<sup>m</sup> 50 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 16, dans la journée.

» On pense que la crue atteindra, à Tours, 3<sup>m</sup> le 17, dans la journée. »

A Saumur, il y a eu recrudescence depuis hier. A l'échelle du pont Cessart, la Loire est aujourd'hui à 3<sup>m</sup> 00.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante:

« Une perturbation arrivera sur les côtes de la Norvège et au nord de la Grande-Bretagne entre le 15 et le 17. Une autre suivra de près, affectant la Grande-Bretagne tout entière et le nord de la France. Cette dernière sera d'une énergie dangereuse et sera accompagnée d'éclairs. »

La dernière crue de la Loire a été occasionnée par un violent orage qui a éclaté dans les montagnes du Limousin. Voici ce qu'on écrit de Bellac (Haute-Vienne):

« Dans la nuit du 11 au 12 juin courant, entre onze heures et minuit, un orage d'une violence extrême a éclaté à Bellac et dans les environs, et a occasionné des dégâts considérables. Jamais le débordement de nos deux rivières, la Cozine et le Vincou, ne s'était produit si rapidement. Les eaux ont franchi les ponts; l'usine à gaz, située près de la rivière, est grandement endommagée, son gazomètre a été renversé et presque tout ce que contenait l'usine a été brisé ou emporté par les eaux; une partie des ponts en bois du chemin de fer ont été détruits; l'usine de M. Belliard, mécanicien, a été complètement submergée; les tanneries ont beaucoup souffert, une partie des cuirs ont été emportés. Les dégâts sont considérables; il est impossible, quant à présent, de calculer les pertes occasionnées par cette inondation. »

Tournées théâtrales. — M. Marais, récemment engagé au Gymnase, fait actuellement, sous l'administration de M. Simon, une grande tournée en province avec l'*Aventurière*.

M. Marais est accompagné de M<sup>me</sup> Marie Defresnes, qui jouera le rôle de l'*Aventurière*.

Voici l'itinéraire arrêté par M. Marais: Le 12 juin, Versailles; le 13, Chartres; le 14, Le Mans; le 15, Laval; le 16, Saint-Malo; le 17, Rennes; le 18, Nantes; le 19, Angers; le 20, Nantes; le 21, Saumur; le 22, Tours, etc.

C'est donc lundi prochain que nous aurons l'Aventurière sur le théâtre de Saumur.

On lit dans la Justice :

La Société pour la répression du vice vient de faire interdire à New-York la vente de Nana sur la voie publique et dans les gares.

En France, où l'on interdit tant de choses respectables, on se gardera bien d'imiter la libre Amérique en ce qui concerne l'ignoble roman que nous venons de citer.

#### ANGERS.

Voici le texte de la protestation votée à l'unanimité moins deux ou trois voix, par les 2,500 personnes présentes dimanche à Angers à la conférence de M. Ernoul :

« Les citoyens réunis dans une conférence privée faite le 13 juin 1880, dans la salle du Cirque-Théâtre d'Angers, déclarent protester énergiquement contre les décrets du 29 mars et prient le gouvernement de renoncer à leur exécution. »

Nous reproduisons du discours de M. Ernoul les paroles relatives à M<sup>r</sup> Freppel :

« Et puisque je parle de l'épiscopat français, comment pourrais-je ne pas saluer au passage l'éminent évêque qui est proposé à la tête de ce diocèse d'Angers ? »

Par son origine, il nous rappelle l'Alsace, que nul de nous ne peut oublier ;

Par son épiscopat et par ses œuvres, c'est l'Anjou qu'il représente aujourd'hui ;

Et la Bretagne vient de le choisir pour son représentant à la Chambre des députés !

Enfin n'est-il pas lui-même une protestation vivante contre les décrets dont nous parlons ? »

Le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, en garnison à Angers depuis le mois de septembre 1876, doit quitter cette ville la semaine prochaine pour aller remplacer le 42<sup>e</sup> régiment de même arme à Lyon.

La première colonne, composée de l'état-major et des trois premiers escadrons, partira dimanche matin, 20 du courant, la deuxième colonne, composée des deux derniers escadrons, le lendemain 21. Ces deux colonnes coucheront à Brissac et en repartiront le lendemain pour Doué.

Le peloton hors-rang et le matériel du dépôt partiront par les voies ferrées mardi 22 juin et arriveront le lendemain à Lyon.

Le peloton hors-rang du 42<sup>e</sup> régiment de cuirassiers arrivera à Angers le 23 juin, l'état-major et les cinq escadrons de ce régiment arriveront les 15 et 16 juillet.

#### TOURS.

Dans la séance de samedi dernier, le conseil municipal de Tours a décidé que les fêtes données à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rabelais devront avoir lieu les dimanche 25 et lundi 26 juillet.

#### CHINON.

M. le maire de Chinon a pris l'arrêté suivant, à la date du 10 juin :

« Il est défendu à tous les marchands faisant le commerce d'acheter pour revendre, d'aller au devant des marchandises qui se rendent au marché, de les arrêter le long des routes et des rues, et de les acheter ailleurs que sur la place de l'Hôtel-de-Ville, spécialement désignée pour leur vente. »

Les contrevenants aux dispositions ci-dessus seront punis de la confiscation, au profit des pauvres, de la marchandise achetée et par les peines portées par les lois et règlements de police. »

#### CHATELLERAULT.

Les secondes processions de la Fête-Dieu se sont accomplies, le dimanche 6 juin, sur les trois paroisses de Châtellerault, avec beaucoup d'ordre. Malgré l'incertitude du temps, elles ont été suivies par un grand nombre de fidèles, surtout celles du soir.

On était bien privé de l'éclat de la musique, de l'apparat militaire qui, par leur concours, embellissent toujours nos fêtes, mais ils faisaient cette fois complètement défaut aux trois processions.

Les rues étaient ornées et garnies de tentures blanches sur lesquelles couraient des guirlandes de fleurs.

Sur chaque parcours, plusieurs beaux re-

marqué les deux autels établis sur la paroisse de Châtellerault; ceux de la rue Saint-André et des Filles de la Sagesse, élevés sur la paroisse de Saint-Jacques. Sur celle de Saint-Jean-Baptiste, les trois repositoires, rue Bourbon, allée de la Tête-Noire, et celui monté sous les tilleuls de la maison de M<sup>m</sup> Delaubier, ont été trouvés également du meilleur goût. (Echo de Châtellerault.)

Une petite commune du département de la Vienne, Saint-Benoît, canton et arrondissement de Poitiers, donne un exemple aux localités plus importantes. Voici ce qu'elle annonce pour son assemblée de la Saint-Jean, qui aura lieu dimanche prochain, 20 juin :

« La fête commencera à l'arrivée du train de 2 heures 45 minutes, par une magnifique cavalcade, représentant :

1<sup>o</sup> L'entrée à Saint-Benoît du roi Jean, venant de la Cadouillère, après la bataille de Maupey, en 1356 ;

2<sup>o</sup> Les industries locales de cette époque comparées à celles d'aujourd'hui.

L'excellente fanfare de Saint-Benoît y fera entendre les morceaux les plus choisis de son répertoire.

Le soir, un brillant feu d'artifice sera tiré sur la promenade des Tilleuls. »

#### LE MANS.

La distribution des récompenses du concours régional a eu lieu dans la salle du théâtre, sous la présidence du général Farré, ayant à ses côtés M. Girard, les sénateurs, les députés, les conseillers généraux d'arrondissement et municipaux de la Sarthe, le maire du Mans, le préfet et les sous-préfets de la Sarthe, le général Cornat et les autres autorités civiles et militaires.

On dit que M. Cordelet, président du conseil général de la Sarthe et maire du Mans, va être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, par suite de la visite que le ministre de la guerre vient de faire en cette ville.

C'est par erreur que nous avons donné la qualité de maire à M. Rubillard : il est député de la circonscription.

Le citoyen-préfet de la Vendée a suspendu de ses fonctions pour huit jours, avec privation de traitement, l'instituteur de Grosbeuil, coupable d'avoir accordé à ses élèves un jour de congé à l'occasion des cérémonies religieuses de la Fête-Dieu.

Le citoyen-préfet de la Vendée a bien mérité de la R. F.

L'Echo de Parthenay rapporte le fait suivant :

« Ces jours derniers, un fermier de la commune de Gourgé s'aperçut qu'un des moutons de sa bergerie lui avait été dérobé. Il fit des recherches dans les environs et trouva le cadavre de celui-ci à moitié dévoré par un loup. »

Il empoisonna alors, avec précaution, ce qui restait de la pauvre bête, pensant bien que le ravisseur retournerait à sa proie la nuit suivante.

Le lendemain, un jeune homme nommé D... rencontra sur la route notre loup trebuchant à chaque pas et sur le point de succomber aux violentes atteintes du poison ; à la vue du jeune homme, il voulut remonter le fossé, mais il n'eut pas la force de le franchir.

C'est alors que D..., armé d'un simple aiguillon, se précipita sur l'animal et l'acheva à coups redoublés de son arme champêtre. »

#### Variétés.

##### UNE PROCESSION EN 1793.

Parmi les papiers inédits de la police secrète de Paris (archives nationales, F. 4. C., Seine), il existe des notes extrêmement curieuses sur les processions publiques du Saint-Sacrement qui se firent à Paris, le jeudi 30 mai 1793, jour de la Fête-Dieu, en cette année lugubre qui avait vu l'échafaud de Louis XVI, et qui devait contempler encore les horreurs de la guerre civile, les grands massacres de la Terreur et le pillage des églises profanées.

Voici un rapport adressé par le citoyen Butard, employé de la police secrète, au ministre de l'intérieur :

« ... Mes premiers regards se sont por-

tés, en ce jour de la Fête-Dieu, vers les processions et cérémonies du jour. Dans plusieurs églises j'ai vu beaucoup de peuple et surtout les épouses des sans-culottes. On avait les processions intra muros.

J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry : j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans tout le quartier, on savait que la paroisse Saint-Leu allait sortir en procession. J'accourus au-devant ; tout y était modeste. Une douzaine de prêtres à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen qui portait le rayon sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortège ; une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière. Une populace nombreuse suivait dévotement.

Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné. Je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. Lorsqu'on a passé devant le poste de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes. Quand le tambour qui précédait et les gens qui les suivaient ont annoncé la procession, quel a été l'embarras de nos citoyennes de la halle ! Elles se sont concertées à l'instant pour voir s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession passât. Une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et enfin lorsque le bon Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées. Les hommes ont fait de même. Des marchands ont tiré des coups de fusil en l'air. Plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie et aucun que j'ai entendu ne l'a désapprouvée.

C'est un tableau bien frappant que celui-là. J'ai vu dans des physionomies les images parlantes des impressions qui se sont fait si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir, le parallèle que chacun fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois. J'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Eglise. J'y ai vu aussi les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur a fait partout. »

#### Faits divers.

On écrit de Nanteuil-le-Haudoin (Oise) :

« Un homme généreux, enfant du pays, M. Lejeune, architecte à Paris, a fait don à la commune d'une somme de 20,000 fr. pour la fondation perpétuelle de deux prix, en faveur de la classe ouvrière : l'un dit Prix d'attachement, pour l'ouvrier honnête qui serait resté pendant quinze ans, au moins, au service de la même famille en remplissant convenablement sa tâche ; l'autre, dit Prix de vertu et de dévouement, pour une demoiselle âgée de 21 ans, au moins, qui se serait bien conduite et qui aurait donné des preuves de dévouement, soit envers sa famille ou envers d'autres personnes du pays. »

Chacun des lauréats choisis par un jury spécial, composé par le donateur, reçoit un livret de 600 fr. provenant des intérêts du capital donné.

Cette distribution de prix, qui doit avoir lieu tous les deux ans, a été inaugurée cette année. »

Un comédien de province offensa gravement, paraît-il, le public de la petite ville de F..., dans le Midi. Il paraît aussi que le public se plaisait à molester, à tort ou à raison, le comédien, qu'il avait pris en grippe. Un soir, notre artiste impatienté, agacé, irrité des tracasseries dont il était tous les soirs la victime, s'avança vers la rampe et apostropha le public en le traitant de compagnon de saint Antoine ; et il quitta la scène.

Aussitôt, rumeur, tapage, tempête dans la salle. Le régisseur paraît ; on siffle. On veut que l'artiste coupable d'insultes au public vienne faire des excuses.

« Qu'à cela ne tienne ! dit le comédien ; et il rentre en scène, fait les trois saluts d'usage et dit :

« Messieurs, je vous ai appelé cochons, c'est vrai ; je vous en demande pardon ; j'ai tort. »

Et le public, par ses applaudissements, se déclara satisfait, ne s'apercevant pas que l'artiste venait, très-adroïtement, de se moquer encore de lui.

#### UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juin.

La Bourse témoigne de la même confiance et de la même ardeur qu'hier. Le taux fait de nouveau progrès. Notre 5 0/0 se tient pendant presque toute la journée au-dessus de 120 à 120.02 1/2. On est à 87.70 sur l'Italien, et à 78.50 sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche.

Nos valeurs de crédit s'associent vivement à ses progrès. Le Crédit Foncier se maintient bien près du cours de 1,300, à 1,290. Ces hauts prix entraînent nécessairement des réalisations. La Banque de Paris fait 1,140. Le Crédit Lyonnais est en avance nouvelle à 970. On s'arrêta hier à 960.

C'est la Banque d'Escompte qui profite le plus largement de ces bonnes dispositions de l'épargne. Elle garde à 830 toute l'amélioration qu'elle a acquise, et on est d'accord pour prévoir des cours bien plus élevés. Nos lecteurs peuvent reconnaître que nous leur avons donné un conseil utile en leur signalant cette valeur.

Il n'y a pas de changement sur le Crédit Mobilier et sur la Banque Franco-Egyptienne, aux environs de 690. La Société Générale française de Crédit témoigne d'un haut degré de fermeté aux environs de 730. Cette valeur se classe dans les portefeuilles de l'épargne à côté des meilleurs titres du même groupe.

On commence à bien se rendre compte de la large place que la Banque de Dépôts et d'Amortissement est destinée à prendre au milieu de nos institutions de crédit ; c'est une Société absolument de même ordre que le Crédit Agricole et la Société de Dépôts et Comptes-Courants. Elle a des statuts identiques. C'est dire qu'elle se propose les mêmes opérations et qu'elle doit réaliser les mêmes bénéfices. Le président du Conseil d'administration est M. Germain Halphen, si honorablement connu dans la haute finance française. Les actionnaires de la Banque Française et Italienne ont donc raison de s'empressez, comme ils le font, de profiter du droit de préférence qui leur a été attribué.

#### VENTE DE 25,000 ACTIONS

de la Compagnie à Primes fixes

#### D'ASSURANCES SUR LA VIE

ET CONTRE LES ACCIDENTS

# LE LION

Constituée conformément à la loi anglaise

Capital social : VINGT-CINQ MILLIONS de Fr.

REPRÉSENTÉ PAR 100,000 ACTIONS DE 250 FRANCS

Libérées de 50 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs Français.

MM.

BARAGNON, Sénateur ;  
Le Comte de CIRCOURT, ancien Conseiller d'Etat ;  
DEPERRE, ancien Ministre, Président du LION (Incendie) ;  
GUÉRINET, Administrateur du Crédit Foncier ;  
Le Baron JORANT, ancien Procureur général ;  
LÉON LAVEDAN, ancien Préfet ;  
Le SERGEANT de MONNECOVE, ancien Député ;  
OTLET, Administrateur de l'Anglo Universal Bank ;  
RICHARD-YACHERON, Conseiller général du Rhône ;  
Le Comte de ROHAN-CHABOT, Administrateur de l'Anglo Universal Bank.

Administrateurs Anglais.

MM.

DAVID BROWN, Esquire (David Brown and Co) ;  
LORD EUSTACHE CECIL, Membre du Parlement ;  
CHARLES ELEY, Esquire (Eley Brothers) ;  
ELLIS ELLIS, Esquire (Ellis and Co) ;  
F. FISH, Esq. (Fore Street Warehouse Company) ;  
JAMES STAATS FORBES, Esquire, Administrateur de London Chatham and Dover Railway Company ;  
LORD CLAUDE JOHN HAMILTON, Administrateur de la Great Eastern Railway Company ;  
HON SIDNEY HERBERT, Membre du Parlement ;  
JAMES DUKE HILL, Esquire (Coal Exchange) ;  
LORD NORREYS, Administrateur du LION (Incendie) ;  
JOHN STANFORTH, Esquire, Président de l'Anglo Universal Bank.

Le Lion-Vie, Compagnie anglo-française, dispose, dès son début, des agences et des moyens d'action de la C<sup>o</sup> le Lion-Incendie, ce qui assure son organisation immédiate et son exploitation fructueuse.

La compétence financière et la haute honorabilité de son Conseil d'administration, composé de personnages éminents de France et d'Angleterre ; l'application des principes qui ont fait la fortune si brillante des Compagnies d'assurances sur la vie en Angleterre ; l'importance du capital social, tout concourt à mettre de suite le Lion-Vie au rang des plus grandes Compagnies similaires de France et d'Angleterre.

Prix de l'Action : 80 francs net à payer

LES DEMANDES D'ACTIONS SERONT REÇUES

Le Samedi 19 juin 1880

A Paris (Chez MM. BOUVIER frères et C<sup>o</sup>, banquiers, 14, place du Havre ; Et à leur Succursale, 22, rue du Pont-Neuf.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR CORRESPONDANCE.

**VENTE sans FRAIS et au PAIR**  
au prix de 500 francs  
de 2,000 ACTIONS entièrement libérées  
des **PLATRIERES de SEINE-et-OISE**  
Société au capital de 1,500,000 fr.  
**150,000 FRANCS. REVENU ACTUEL**  
S'adresser à M. LE BRAS, banquier, à Saumur.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.  
par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 14 fr.; 4 kil., 28 fr.; 6 kil., 42 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	10 h. 45 —	10 h. 45 —	11 h. 15 —
1 35 soir.	4 55 —	4 50 soir.	5 35 —	5 35 —	6 15 —
7 40 —		11 35 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	10 45 —	8 h. 59 matin.	9 h. 48 —	9 h. 48 —	10 45 —
10 15 —	12 15 soir.	5 36 soir.	3 48 —	3 48 —	4 35 —
6 45 —		10 38 —	11 —	11 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % . . . . .	86	50	»	»	10			C g'n. Transatlantique. . . . .	655	10	»	»
3 1/2 % amortissable. . . . .	88	15	»	»	»	»	»	Canal de Suez. . . . .	1033	75	3	75
4 1/2 % . . . . .	115	50	»	»	»	»	»	Société autrichienne. . . . .	607	50	»	2
5 % . . . . .	119	70	»	»	»	»	»					
Obligations du Trésor. . . . .	525	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor nouvelles	525	»	25	»	»	»	»	Est . . . . .	388	50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	»	»	»	»	»	Midi . . . . .	397	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	1	50	»	»	»	»	Nord . . . . .	399	75	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	530	1	25	»	»	»	»	Orléans . . . . .	396	25	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	409	»	»	»	»	»	»	Ouest . . . . .	397	50	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	403	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	397	»	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	519	50	1	50	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture). . . . .	390	»	»	»
— 1876, 4 % . . . . .	518	50	»	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais . . . . .	390	»	»	»
Banque de France. . . . .	3405	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez. . . . .	577	»	»	»
Comptoir d'escompte . . . . .	980	15	»	»	»	»	»					

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	8 heures 15 minutes du matin.	3 heures 26 minutes du matin.	8 heures 21 minutes du matin.
6 — 45 — — — —	10 — 45 — — — —	8 — 21 — — — —	9 — 40 — — — —
8 — 55 — — — —	11 — 35 — — — —	9 — 40 — — — —	12 — 40 — — — —
1 — 25 — — — —	12 — 35 — — — —	12 — 40 — — — —	4 — 34 — — — —
3 — 32 — — — —			10 — 28 — — — —
7 — 15 — — — —			
10 — 37 — — — —			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

### VENTE

AUX ENCHÈRES,  
Le 12 juillet 1880, à midi,  
En l'étude,  
**DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS**  
Aménagés à dix-huit ans,  
Dans le canton de Champdeniers.  
Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.  
Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies. . . . . 6,511 fr.  
Jouissance immédiate. (318)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Pour cause de changement de domicile,  
A Saumur, place de l'Arche-Dorée, n° 6,  
Le vendredi 18 juin 1880, à une heure de relevée.

Lit acajou, bureau, buffets, table de nuit, tables diverses, fauteuils, commodes, tables de toilette, baquets, pots à fleurs, lessiveuse, brouette, coupe-paille, chèvre, auge, banc de jardin, batterie de cuisine, etc., etc., Piano en palissandre.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (353)

### AVIS.

On demande un ménage, pour maison particulière. S'adresser au bureau du Journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,  
**MAISON**  
Située à Saumur,  
RUE DE LA TONNELLE,  
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.  
S'adresser à M. COURTET. (553)

A VENDRE  
Pour cause de départ.  
GRANDE QUANTITÉ  
**DE VINS VIEUX**  
De Varrains et de Chinon.  
S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n° 23.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
A partir de la Saint-Jean 1880, l'INSTITUTION de M<sup>me</sup> V. CAVELIER sera transférée Grande-Rue, 23.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
A partir de la Saint-Jean 1880, le DOMICILE de M. L. CAVELIER, graveur, sera transféré Grande-Rue, 23.

### AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.  
PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE UN GARÇON de 15 à 18 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>lle</sup> L. GICQUIAU, couturière, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, demande une apprentie.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

MENTION HONORABLE  
A L'EXPOSITION  
Universelle Internationale  
PARIS 1878

ABBAYE  
MARQUE DE FABRIQUE  
DIPÔT GÉNÉRAL:  
PARIS  
2, rue des Lions-Saint-Paul

## Semouline

### NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES  
**RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.**

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

**Prix de la Boîte : 3 fr. 50.**

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

ON DEMANDE un ménage JARDINIER.  
Position avantageuse à prendre de suite et logement.  
S'adresser au bureau du journal.

**SAVON MUCILAGINEUX**  
du  
**D<sup>e</sup> CAZENAVE**  
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.  
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.  
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

## VENTE

Sans Courtage ni Commission  
Au cours de la Bourse de Paris  
DE  
**PARTS du PETIT JOURNAL du SOIR**  
Journal politique quotidien à 5 centimes.  
**Prix : 250 Francs.**

S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces parts, à M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (340)

Grand Rabais!!!

## LIQUIDATION

DES MAGASINS  
De M. FRUGIER AÎNÉ  
Rue Beaurepaire, Saumur.

ENTRÉE LIBRE

Vente tous les jours.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

PLUS DE MAUX DE DENTS!  
PAR l'emploi de  
**L'ELIXIR DENTIFRICE**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULIAC (Gironde)  
DOM MACURLONNE, Prieur.  
INVENTÉ EN 1573 PAR LE PÈRE Pierre BOURSAUD  
Prix du Flacon : 2 fr.  
Agent général : BEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18